

PROCOLE DE DECONFINEMENT DU COLLEGE ET DU LYCEE SAINT JEAN DE DOUAI

• CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020. Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves. Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les établissements scolaires, progressivement, à partir du 18 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Le présent guide précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement du collège et du lycée Saint Jean après la période de confinement, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé à la date du 30 avril 2020.

Il repose sur cinq fondamentaux :

1. le maintien de la distanciation physique ;
2. l'application des gestes barrière ;
3. la limitation du brassage des élèves ;
4. le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels ;
5. la formation, l'information et la communication.

- **PREALABLE**

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège ou au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8 °C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière. Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires. Les médecins et les infirmiers peuvent apporter expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

1. **le maintien de la distanciation physique**

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. L'organisation mise en place dans les établissements doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.). Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter.

2. **l'application des gestes barrière**

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Du gel hydroalcoolique permettra à chaque enfant rentrant dans l'établissement de se désinfecter les mains. Des distributeurs de gel seront également utilisables à l'entrée et la sortie des toilettes, ainsi qu'à l'entrée et la sortie de la cantine. Les points d'eau seront tous équipés de savon et de serviette papier à usage unique.



COVID-19

**FACE AU CORONAVIRUS :
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

- 
Se laver très régulièrement les mains
- 
Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- 
Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- 
Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux, en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon à l'air libre.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- o à l'arrivée dans l'établissement ;
- o avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- o avant et après chaque repas ;
- o avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- o après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- o le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc., doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.

Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

S'agissant du port du masque

Pour les personnels

Le port d'un masque grand public est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation.

Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Des masques réutilisables seront distribués à toutes les personnes travaillant dans l'Institution, fournis par l'enseignement catholique académique (diocèses de Lille, Arras, Cambrai). Une première série sera distribuée dès la reprise du travail, une autre série sera distribuée début juin.

Pour les élèves

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population. Dans l'attente, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dote chaque collège et lycée en masques de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques grand public de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui le souhaitent ou doivent en être équipés et qui peuvent l'utiliser à bon escient.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

3. la limitation du brassage des élèves

Fréquence des cours par niveau :

Nous avons prévu de faire reprendre les élèves selon le planning suivant :

les élèves de 6ème uniquement les lundis et jeudis, à compter de ce lundi 18 mai,

les élèves de 5ème uniquement les mardis et vendredis, à compter de ce mardi 19 mai,

les élèves de 4ème uniquement les lundis et jeudis, en fonction de la date de reprise qui sera annoncée prochainement,

les élèves de 3ème uniquement les mardis et vendredis, en fonction de la date de reprise qui sera annoncée prochainement,

les élèves de seconde les lundis et jeudis, en fonction de la date de reprise qui sera annoncée prochainement,

les élèves de première et de terminale les mardis et vendredis, en fonction de la date de reprise qui sera annoncée prochainement.

Les cours au collège se dérouleront entre 8H15 et 12H10, puis de 12H55 à 16H50.

Les cours au lycée se dérouleront entre 8H15 et 13H05, puis de 13H50 à 17H45.

L'objectif est bien évidemment de limiter les croisements et le brassage entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

Limitation du nombre d'élèves par classe :

Chaque classe sera limitée à 12 élèves, compte tenu des surfaces de classes de notre Institution. Un listing a été établi par les professeurs principaux pour prioriser les élèves en rupture numérique, ou qui ont des résultats insuffisants à la fin du 2^{ème} trimestre. Les parents des élèves prioritaires seront appelés dès la semaine du 11 mai pour le collège. Les enfants des personnels de santé restent également prioritaires. Si certains parents décidaient de ne pas mettre leur enfant appelé pour reprendre les cours en présentiel, cela libèrerait des places à d'autres volontaires non prioritaires.

Une enquête auprès des parents va nous permettre de recenser ces élèves volontaires.

L'arrivée et le départ de l'établissement :

Les élèves et les personnels rentreront obligatoirement par le portail en bois situé avenue du Maréchal LECLERC.

Les cours respecteront les heures de début et fin habituelles, soit 8H15 le matin, pour finir soit à 16H50 pour les collégiens, et 17H45 pour les lycéens.

Le portail sera fermé en dehors de ces heures d'entrée et de sortie.

Les élèves seront obligatoirement demi-pensionnaires. Les repas seront fournis par notre prestataire ELIOR. Chaque repas sera décompté de la carte self à un prix de 6,40€ (prix coutant pour un élève du second degré, suite à la hausse tarifaire consécutive aux mesures

d'hygiène COVID19). Les élèves passeront leur carte self à la borne de distributeur de plateau pour avoir leur panier repas .

La carte SELF doit être préalablement chargée d'un montant suffisant, par chèque à la borne ou sur l'espace numérique TURBOSELF

<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=2631>

Ce repas sera constitué d'un panier avec bouteille d'eau, salade composée ou sandwich non faits sur place, dont la fraîcheur et la qualité sanitaire seront garanties par notre société, et d'un dessert emballé. (couverts en bois fournis)

Les intercourts et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments :

Les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Les professeurs seront amenés à se déplacer, les salles de classes étant attribuées de façon permanente. Il ne sera pas prévu de TP dans les salles spécialisées.

Les récréations sont organisées par niveau de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe à la fin du cours.

4. le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Notre prestataire GSF effectuera un ménage deux fois par jour dans les classes et les parties communes. Chaque toilette sera nettoyée après chaque récréation. Le papier toilette, le papier à main, le savon seront vérifiés à chaque fois.

Les agents de nettoyage insisteront sur les poignées de porte, les interrupteurs, les portes, les bureaux, les tables des élèves, mais également les rampes.

Les professeurs aéreront leur salle à chaque récréation et entre midi.

Le personnel de restauration effectuera le nettoyage de ses parties.

5. la formation, l'information et la communication

Il nous paraît essentiel de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Concernant Le personnel :

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation s'appuie notamment sur les prescriptions du présent guide, notamment celles figurant dans les fiches thématiques. Cette formation sera dispensée lors de la reprise des personnels le vendredi matin précédant la reprise des élèves.

Concernant Les parents :

L'établissement s'engage à contacter les parents régulièrement pour les informer des spécificités qui pourraient être mises en place, ou s'ajouter aux règles déjà établies, afin de faciliter la mise en place des cours au collège ou au lycée.

Si un élève est suspecté d'être atteint du virus, l'éviction sera immédiate du groupe classe avec information immédiate auprès des parents. Le retour ne sera possible qu'après un avis médical.

Si un cas est identifié, un diagnostic sera fait pour tous les élèves de la classe ou du niveau avec fermeture de la classe pendant 14 jours.

Les parents ne seront pas acceptés dans l'enceinte de l'établissement.

Concernant les élèves :

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. L'infirmière de l'établissement apportera également son appui à ces actions de sensibilisation.

Une attention particulière sera apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

Chaque élève bénéficiera de séances d'éducation à la santé, adaptées à l'âge, concernant les différentes sortes de microbes (dont les virus), leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Celles-ci permettront la prise de conscience et la connaissance d'une information exacte.

Le site Internet « eBug ! », validé par le ministère, propose des ressources qui peuvent être utilisées pour favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène. Il est accessible par le lien suivant : <https://ebug.eu/#France>.

Notre psychologue du point écoute et notre infirmière restent des interlocutrices privilégiées, tant pour les personnels que pour les élèves, quelles que soient les problématiques soulevées.

Christophe GEORGES

Chef d'établissement des collèges et lycées SAINT JEAN DOUAI